

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules and fares between Liège, Brussels, and other stations. Includes columns for departure times, arrival times, and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 23 décembre.

On écrit de Berlin, le 20 décembre : Il paraît qu'il est arrivé de Paris, il y a quelques jours, une note très-importante et qui est empreinte des sentiments les plus pacifiques.

ANGLETERRE. — Londres, 25 décembre.

Le Morning-Chronicle qu'on regarde comme l'organe de lord Palmerston contient un article où il émet le vœu que les chambres françaises ne s'opposent pas à l'exécution des 24 articles en ce qui concerne le territoire.

Le Morning-Post, journal tory, contredit tout-à-fait la nouvelle donnée par le Handelsblad d'une note envoyée par l'Angleterre à la Belgique et dans laquelle il aurait été dit que le premier boulet tiré contre les troupes fédérales serait envisagé comme un acte d'hostilité contre toutes les puissances de l'Europe.

Le Morning-Post fait observer que l'Angleterre n'aurait pas pu parler au nom de tous.

Le bateau à vapeur Braganza, est arrivé à Liverpool venant de Lisbonne, il a apporté le discours de la reine à l'ouverture de la session des cortès, qui a eu lieu le 9 courant. Après les phrases usitées, le discours porte que le pays est tranquille, mais que néanmoins en quelques parties du royaume, l'état de la sûreté publique n'est pas comme on pourrait le désirer.

Pour ce qui est de la situation financière du Portugal, la reine s'exprime ainsi : Je suis bien aise de pouvoir vous annoncer que les revenus offrent une perspective favorable pour l'avenir, ce qui doit inspirer de la confiance à nos créanciers. La plus grande partie des hypothèques sur les branches les plus importantes des revenus, a été rédimée, et à moins d'être obligée de faire de nouveaux sacrifices, j'espère qu'avant la fin de 1839, toute charge de cette nature cessera de peser sur la nation.

Et plus bas : La dette contractée à l'étranger dont il n'a pas été possible de payer les intérêts pour 1837, est un objet d'une importance majeure et qui touche à l'honneur national et au crédit du gouvernement. Un comité spécial a

été nommé pour me proposer les moyens les plus convenables pour satisfaire à ces engagements, et le résultat de ses travaux vous sera bientôt soumis.

— A cause de la fête de Noël il n'y a pas eu de bourse; tous les lieux publics sont fermés, ainsi que la plupart des cafés. Les nouvelles qu'on a reçues ce matin sont peu en nombre et d'aucune importance.

FRANCE. — Paris, le 25 décembre.

La chambre des pairs a commencé, à deux heures, la discussion de l'adresse en réponse au discours du roi.

M. le duc d'Orléans et tous les ministres assistaient à la séance.

M. le comte Portalis, rapporteur de la commission, chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, a donné lecture de ce projet, en voici le texte : « Sire, la chambre des pairs s'applaudit avec votre majesté, du spectacle que présente l'état général du royaume; la prospérité dont il jouit est une des plus solides garanties du repos public. Votre majesté nous trouvera toujours empressés à concourir aux améliorations qui auront pour but de favoriser et d'affermir le développement de cette prospérité.

» Nous sommes heureux d'entendre de la bouche de V. M. que nos relations avec les puissances étrangères sont pacifiques et amicales. La modération, unie à la force, assure à un grand empire l'estime et le rang qui lui appartiennent. La France, fidèle observatrice des traités, a droit de compter que partout ils seront également respectés.

» Nous attendons avec confiance l'issue des négociations relatives aux affaires de la Belgique et de la Hollande, persuadés que le gouvernement de V. M. ne néglige rien pour concilier ce qu'exigent la dignité de la France, les intérêts d'une nation amie et la foi promise. L'indépendance de la Belgique et son rang politique, unanimement reconnus dans la grande famille européenne, seront un gage de plus de la paix du monde.

» Sire, l'entrée des troupes autrichiennes dans les états-romains fut le signal de l'occupation militaire d'Ancône.

» Le terme en était marqué par leur retraite. Une convention conclue avec le saint-siège, au mois d'avril 1832, l'avait ainsi réglé. Cette convention a été exécutée. Nos troupes, en quittant les états-romains, les ont laissés affranchis de l'intervention étrangère.

» A l'aspect des calamités qui pèsent sur l'Espagne et qu'accroît un funeste échange d'attentats à l'humanité, nos regrets sont chaque année plus amers.

» Il est douloureux de penser qu'on ne puisse encore en-

trevoir l'époque où la guerre civile et l'anarchie cesseront de paralyser les efforts de la nation espagnole pour obtenir les bienfaits d'une constitution libre et monarchique. Sire, en continuant d'accorder au gouvernement de la reine régente l'appui que les traités lui garantissent, V. M. répondra aux vœux et à la juste attente de la France.

» Ainsi que V. M. nous nous plaignons, Sire, à espérer que nos différends trop prolongés avec le Mexique et la République-Argentine sont près d'être terminés. L'honneur de la France lui commandait de faire respecter les principes du droit des gens, et d'appuyer par la force des armes, la justice méconnue de ses réclamations. Nous ne doutons pas que la présence de nos escadres n'en assure le succès, et que le commerce français ne retrouve bientôt sur ces plages lointaines la sécurité à laquelle il a droit.

» Nous nous félicitons avec V. M. du maintien de la paix en Afrique, durant le cours de cette année. C'est par elle, Sire, c'est par une exacte distribution de la justice, par un respect inviolable pour les sentiments religieux des peuples, autant que par une administration régulière, intègre et habile, que notre domination s'affermira dans ces provinces, et que le nom et l'autorité de la France commanderont de plus en plus le respect et l'obéissance des indigènes. L'érection d'un évêché à Alger, en répondant au vœu de la population catholique, complète le système de nos établissements dans cette contrée, où la France contemple avec un juste orgueil la valeur, la patience et la discipline de son armée.

» Nous partageons, sire, la satisfaction qu'inspire à V. M. la continuation de l'état prospère de nos finances et le constant accroissement du revenu public, ils nous permettent d'espérer que les ressources du trésor suffiront à tous les besoins et que les améliorations que demande encore l'état du pays, pourront être accomplies sans aggraver les charges des citoyens.

» Nous examinerons avec une impartiale sollicitude les dispositions relatives à la situation de nos colonies et aux besoins de notre navigation qui nous seront proposées par l'ordre de V. M. Nous nous efforcerons de concilier les intérêts divers engagés dans ces graves questions.

» Nous nous appliquerons avec non moins de zèle à l'examen des projets de loi qui nous seront présentés dans le but de satisfaire aux dispositions de la charte, de perfectionner notre législation, et d'améliorer divers branches de l'administration publique.

» Sire, la naissance du jeune prince que V. M. voue tout entier à la patrie, a satisfait aux vœux de la France en comblant les vôtres. Comme son auguste père, le comte de Paris, élevé sous vos yeux et témoin de votre vie, partagera, pour le bonheur des générations futures et la perpétuité de nos

Feuilleton.

SOUVENIRS DE L'ÎLE DE JAVA.

LUCAS STRADANUS.

L'île de Java est arrosée par plusieurs grandes rivières; l'une des principales porte le nom de Tjisokkan. Quoique le Tjisokkan traverse continuellement une contrée pleine d'une saurage magnifique, il est surtout un endroit où ce fleuve devient le centre d'un paysage unique dans le monde. A droite et à gauche s'échelonnent des rochers effrayants et se dressent des montagnes chargées d'arbres séculaires et de broussailles toujours vertes; le fleuve s'est creusé un lit entre les rochers et il roule avec fracas dans une profondeur inouïe ses ondes écumeuses; ce n'est pas tout, la main de l'homme a ajouté un nouveau ornement à ce tableau déjà si riche : un pont, qui n'a pas de piliers, a jeté audacieusement dans l'espace à quelques cents pieds au-dessus de l'abîme de Tjisokkan. C'est du haut de ce pont que le paysage apparaît dans toute sa splendeur; c'est de là qu'on peut contempler à l'aise le voluptueux repos de cette nature vierge. A peine si à de longs intervalles le gémissement d'une kalong (1) ou le cri aigu d'un singe trouble le silence solennel qui règne dans cette solitude.

A l'extrémité du pont s'élève une grotte qui sert de demeure à un garde. Deux voyageurs s'étaient arrêtés dans cette grotte autant pour se mettre à l'abri contre la chaleur dévorante du soleil que pour pouvoir s'entretenir sans témoins; car au moyen de quelques batz, ils avaient chassé de son chemin le garde javanais, qui était allé, à quelques pas plus loin, s'accroupir sur une natte et mâcher du bétel.

Les deux voyageurs que nous venons d'indiquer étaient étrangers à Java. Nés dans la partie wallonne de la Belgique, ils avaient pris du service dans l'armée néerlandaise, et avaient bientôt reçu, pour prix de leur bravoure, le grade de lieutenants de cavalerie. Ils faisaient partie en ce moment de la garnison de Batavia. Pendant que, à l'imitation des naturels du pays, nos deux officiers se reconfortent, au moyen de mangues et de noix de coco dont ils expriment le jus, tâchant de saisir les traits les plus saillants de leurs physiognomies. Frédéric de Noircamp, moins jeune que son compagnon, avait la taille haute, le port de tête superbe, les traits fortement accusés et les yeux étincelants; donc Frédéric de

Noircamp était un homme impétueux, énergique et intrépide. Quant à Albert Derville, son visage brillant de franchise dénotait un esprit facile et un cœur sans malice; Albert Derville était simplement un homme loyal, insouciant et railleur.

— Ah ça, Frédéric, s'écria tout-à-coup Albert Derville en cassant une noix avec une adresse infinie, daigneras-tu nous dire enfin, à nous ton meilleur ami, ce que veut dire le silence que tu gardes depuis ce matin avec le phlegme imperturbable de nos colons hollandais ?

Pour toute réponse Frédéric tira sa montre et regarda l'heure.

— Six heures, dit-il. Son compagnon, en proie à la plus vive inquiétude, se mit à le regarder fixement; puis, se rapprochant, il lui tâta le pouls d'un air grave.

— Camarade, lui dit-il, ça va mal... je jugerais que tu as la fièvre... qu'en penses-tu ?

— Je pense que tu es fou, répartit Frédéric de Noircamp en éclatant de rire. Comment diable avec ta rare intelligence n'as-tu point deviné, que j'étais amoureux ?

— Amoureux ! s'écria Albert stupéfait. Toi, amoureux !... Allons donc tu veux plaisanter, cher ami !... Et de qui serais-tu amoureux ?

— Mais, riposta Frédéric, de la plus belle femme de l'île, ne t'en déplaît.

— Qui-dà ? la princesse serait-elle par hasard aussi piquante que la rongius (2) Si-Rapie qui a eu l'honneur d'obtenir mes bonnes grâces ?

— Mon cher Albert, entre Si-Rapie et celle que j'aime il y a, sauf votre respect, toute la différence qui existe entre une négresse et une chinoise.

— Malepeste ! est-ce que tu aurais soufflé par hasard au célèbre empereur Tjin-Tjin sa maîtresse en titre ?

— Mon ambition ne va pas jusque-là. Celle que j'aime est née à Java.

— Ainsi elle a la peau d'un jaune blanchâtre, les cheveux d'un noir de jais, les yeux fendus en amandes et les dents finies. Au fait, une belle javanaise vaut toutes les femmes de l'Europe et de la Chine; c'est le compliment que je fais chaque jour à Si-Rapie. Mais quel est la qualité de la souveraine de ton cœur ? Est-elle femme légitime de Radeen (3), esclave de colon ou danseuse publique ?

— Ma foi, Albert, je n'ai pas de secrets pour toi; j'ai confiance en ta discrétion; je veux donc te raconter comment s'opéra ma liaison avec l'adorable insulaire.

Elle assistait, il y a six mois à une course au cerf dans lequel j'étais acteur. Sur les instances d'un médecin, son mari jaloux lui avait permis de prendre part à cet amusement. Dans la fougue de la chasse mon

cheval se blessa en tombant et je restai en arrière. Comme les chevaux de rechange nous suivaient force me fut de revenir sur mes pas. En me dirigeant vers l'endroit où se devaient tenir nos domestiques, je croisai une amazone, qui me demanda des nouvelles de la chasse. Je lui contai ma mésaventure; la conversation s'engagea; et comme la chasseresse était fatiguée de sa course, elle se décida à retourner avec moi. Je m'informai de son nom et de sa demeure; elle ne me fit mystère de rien. Enfin, après avoir fait quelque chemin ensemble, il fut décidé que nous fâcherions de nous revoir. Deux mois se passèrent. Je n'avais pas revu la belle javanaise; il m'avait même été impossible de correspondre avec elle. J'allais me désespérer quand je parvins à gagner la dukum (4) qui la sert...

— Et l'héroïne s'appelle ?

— Jaina.

— Jaina !... voilà, par ma foi, un nom qui inspire l'amour.

— Elle s'appelle Jaina, répéta Frédéric en tirant sa montre pour la dixième fois. Jaina, favorite de Lucas Stradanus, radja (colonel) des praas (5) décroisière.

— Lucas Stradanus ! s'écria Albert avec une espèce d'effroi. Miséricorde, mon ami !

— Et bien ! qu'à ce nom de si terrible pour l'effrayer ?

— Tu ne connais donc point le radja ?

— On dit, en effet, que cet homme a été pirate, que sa vie est enveloppée d'un certain mystère et que sa vengeance frappe comme la foudre. Mais que m'importe ! Si dangereux que soit mon amour, je ne serai pas assez lâche pour l'étouffer.

— Et c'est ici que tu dois revoir Jaina ?

— Ici même. Hier au soir, Jaina m'a fait dire par sa dukum qu'elle traverserait aujourd'hui vers sept heures du soir le pont de Takkam et que je n'avais qu'à me trouver à l'entrée de la grotte du garde. Si Jaina, ajouta la vieille, détache en cet endroit une aiguille de ses cheveux et la laisse tomber, c'est un signe que dans deux jours le radja s'absentera et que vous pourrez revoir votre maîtresse dans son habitation. Il est 7 heures, Jaina va venir.

Et le cœur palpitant d'espoir, Frédéric se précipita à l'entrée de la grotte. A peine y était-il qu'il entendit le roulement d'une voiture. — La voilà ! s'écria Frédéric en pressant le bras de son ami. — Albert jeta les yeux vers l'endroit que lui indiquait Frédéric, et aperçut un landau qui s'échappait au galop vers le pont. Un homme, vêtu du brillant costume des nobles de Java et une jeune femme élégamment habillée suivant la mode du pays, étaient à demi couchés sur les coussins de la voiture. Lorsque le landau fut près du pont, le cocher, comme s'il eût

(1) Chauve-souris géant, que l'on nomme aussi renard-volant, à cause de sa peau et de sa queue. La Kalong est considérée comme un excellent mets par un grand nombre d'indigènes de Java. — Voyez, pour la plupart des détails de localité de cette anecdote, les « Esquisses de l'île de Java et de ses divers habitants », par Pfyffer de Neuch. — Hauman 1837.

(2) Rongius Danseuse publique. (3) Radeen, Gentilhomme javanais.

(4) DUKUM. Duègne, devineresse, entremetteuse. (5) PRAAS Bâtimement fort léger destiné à poursuivre les pirates.

institutions, ce dévouement à la France dont votre famille donne un si noble exemple. La chambre des Pairs se réunira avec une profonde émotion autour de ce royal enfant, gage de tant d'espérances, au jour solennel où la religion, au milieu du concert des bénédictions publiques, fera descendre sur lui les bénédictions du ciel.

« Pleinement convaincue, comme V. M., que la situation prospère du pays est le fruit du parfait accord des grands pouvoirs de l'état, la chambre des pairs s'empresse de vous réitérer l'assurance de son loyal concours. Lorsque rien n'altère ni ne menace le mouvement libre et régulier de nos institutions, l'union qui fait notre force ne sera pas troublée. Les oscillations, suite naturelle de la division des pouvoirs publics, ne nuiront point à leur concorde. Elle subsistera pour démontrer que la liberté dans la monarchie constitutionnelle n'exclut pas la stabilité, qui est la condition nécessaire de la puissance des États. »

La discussion générale est ouverte.
M. le comte de Montalembert prononce un long discours sur la question belge. Il démontre que le roi Léopold offre à l'Europe une transaction aussi honorable qu'avantageuse. Que le traité des 24 articles n'est plus obligatoire pour la France. L'Europe, qui n'a pas fait la guerre pour le royaume des Pays-Bas, sa création favorite, ne la fera pas aujourd'hui pour maintenir ce traité. Si elle a laissé tomber ce beau royaume en 1830, elle ne fera pas la guerre en 1838 pour deux misérables provinces. Ces provinces ont protesté de toutes leurs forces contre leur séparation d'avec la Belgique, celle-ci ne peut les livrer à la réaction de la Hollande. Ces choses pouvaient se faire quand la France était humiliée, quand elle était par terre, mais elles sont impossibles quand elle est debout. La France n'adoptera pas cette lâcheté maxime: chacun chez soi et pour soi.

M. le président du conseil. L'orateur vous a dit que l'exécution des traités dépendait des circonstances, que peut-être il y en avait eu un entre la Belgique et la Hollande, mais que par des faits postérieurs il se trouvait anéanti. Messieurs, il y a deux politiques: l'une qui ne connaît que la force, qui ne prend ses inspirations que dans le droit du plus fort; l'autre celle des peuples civilisés, qui observe les traités qu'elle a consentis et signés; c'est celle de la France; c'est celle qui sera la nôtre. Que vous demandez-vous? l'annulation d'un traité qui est la force de la Belgique même, qui est son admission dans la grande famille européenne. Et remarquez bien que ce fut la Belgique qui eut intérêt à signer ce traité, qu'elle n'a cessé de le réclamer, que ce ne fut que comme forcé que le roi de Hollande y donna son assentiment, qu'alors la Belgique ne songeait nullement à revenir sur ce traité, et qu'elle le considérait comme la base de son existence, de son droit public. Quelles circonstances nouvelles se sont produites? Aucune. Les négociations sont restées suspendues à l'égard de quelques points réservés, mais les points convenus, arrêtés par les traités, il n'a jamais pu être question de les renverser. Quand un engagement solennel a été pris, on ne peut le briser sans le consentement réciproque des parties. La question belge est la seule question importante que nous ayons en ce moment, mais elle porte dans ses flancs la paix et la guerre et je vous prie de ne point la traiter avec légèreté.

M. le comte Alton Shée s'élève contre la politique du cabinet, en ce qui concerne l'Espagne, la Suisse et Ancône.
On entend ensuite M. le baron Marogues.
Au départ du courrier, la discussion générale continue.

Il n'y a pas de séance indiquée aujourd'hui à la chambre des députés, et l'on croit qu'elle ne se réunira que pour tirer au sort la députation chargée de se rendre aux Tuileries à l'occasion du jour de l'an.

Il n'est pas probable que l'on connaisse avant la nouvelle année la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du trône. Les membres de la commission ne se sont encore réunis qu'une seule fois. On ne croit pas que leur travail soit prêt avant samedi prochain. Le rapport ne pourrait pas être lu par conséquent avant le 3 ou le 4 janvier, et la discussion serait fixée au lundi 7 janvier.

dans la confiance, mit ses chevaux auprès et la jeune femme tourna la tête vers la grotte.

—Vois comme elle est belle! murmura Frédéric à l'oreille d'Albert. Jaïna (car c'était elle) porta la main à ses cheveux, en détacha une aiguille en or, et se penchant sur le bord du landau la laissa tomber.

Frédéric allait étourdiment se précipiter sur ce gage d'amour, mais son amant le retint. Il s'était aperçu que le radja, comme s'il se fût douté de la perfidie de sa maîtresse, avait suivi avec beaucoup d'attention tous les mouvements de Jaïna.

— Fouillez vos chevaux, cocher! s'écria Stradanus en bondissant d'impatience ou de jalousie.

— Frédéric! si tu voulais m'en croire, dit Albert tandis que le landau disparaissait, tu ne penserais plus à cette femme. Le radja a la finesse du renard et la férocité du tigre. Ainsi, je ne te conseille point de te frotter à lui; il résulterait de ce contact une effroyable catastrophe.

— L'amour prudent, mon pauvre Albert, est un sentiment bêtard.

— Alors, bonne chance, Frédéric. Après tout, si tu as besoin de mon épée, je suis à tes ordres.

— Merci.

Nos deux amis remontèrent à cheval et reprirent le chemin de la ville.

Deux jours après l'incident que nous venons de raconter, Lucas Stradanus quitta son habitation vers le matin en donnant pour prétexte à son absence le devoir qui l'appelait à la tête de sa flotille. L'habitation du radja, située à quelque distance de Batavia, dans les alentours de Molenvliet, se composait d'un vaste corps de logis ou pandok, bâti en bambou et couvert d'une herbe large et haute. Quoiqu'il eût fait la paix avec le gouvernement général, Stradanus avait gardé fidèlement les traditions de ses ancêtres: au palais européen il préférait le pandok javanais. Des *lombongs* (6) ou étaient serrés les provisions, des cases pour les esclaves et des écuries pour les chevaux et pour les buffles attendaient au bâtiment principal qui était occupé par le radja et par ses femmes. De vastes jardins entouraient le pandok; plus loin, les plantations de riz, de sucre, de maïs et de tabac s'étendaient à perte de vue. Une avenue, où les cocotiers, les bananes, les mangliers et les bambous étaient entrelacés conduisait à l'habitation du redoutable radja.

Descendant d'une des plus nobles familles princières de Java, Stradanus avait passé sa jeunesse avec les pirates des côtes. Rien de plus périlleux que le métier de pirate à Java. Des rescifs et des bas-fonds, où ne peuvent aborder les vaisseaux qui croisent, servent pendant le jour de

(6) *Lombongs*, bâtiments de dépendance.

— On assure qu'hier dans la journée, les ministres de Prusse et d'Autriche ont été deux heures en conférence avec M. le président du conseil, et que ce matin des courriers ont été expédiés à Vienne et à Berlin, par chacune des parties.

— La crise qui pèse sur la bourse de Paris a fait peur à quelques déposants de la Caisse d'épargne. On sait que la peur ne raisonne pas. Les remboursements de dimanche dernier ont de beaucoup dépassé la somme des dépôts. On assure que des demandes de remboursement pour près de deux millions de francs sont faites pour dimanche prochain.

Il est probable aussi que la saison et l'époque des étrennes sont pour quelque chose dans les nombreux retraits de la Caisse d'épargne.

— Le nommé Willandt, accusé d'avoir séquestré son fils pendant plusieurs années, et d'avoir commis avec violence des attentats à la pudeur de cet enfant, a été condamné hier par la cour d'assises de la Seine, et après trois jours de débats, aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 décembre.

Hier est arrivé à l'hôtel de Belle-Vue, venant de Paris, S. A. Nowab-Akhaloodowl Bahadoor, prince d'Oude. Le prince est accompagné d'une suite nombreuse.

— Les coupons d'intérêt de l'emprunt belge de 50 millions de francs à 4 p. c., échéance du 1^{er} janvier 1859, se paient à dater du 24.

— Le *Moniteur* publie la loi qui fixe le contingent de l'armée sur le pied de guerre pour 1859 à 110,000 hommes et le contingent de la levée de 1859 à un maximum de 12,000 hommes qui sont mis à la disposition du gouvernement.

— Le régiment d'élite va recevoir la même organisation que les autres régiments d'infanterie. Le ministre de la guerre a désigné le major Bundgen du 8^e de ligne pour commander le dépôt de ce régiment, qui sera établi à Courtray, et le capitaine Lambot du 1^{er} de ligne a été nommé capitaine-administrateur d'habillement au même dépôt.

Bruxelles, le 27 décembre. — (5 heures). La politique a envahi le temps accordé aux opérations. Le bruit d'un changement de ministère en France a été renouvelé, mais cette fois on place MM. Sout, Thiers et Guizot, comme chefs de cabinet, ayant accepté des conditions nullement les opinions qu'ils représentent. Encore une fois notre correspondance de Paris dément ce bruit, auquel on ajoutait que MM. d'Ansembourg et Metz avait définitivement quitté Paris sur l'invitation amicale du ministère.

Quant à ce qui concerne la Banque de Belgique, question plus palpitante pour les spéculateurs, on assure que le Sénat, assemblé pour examiner le projet, l'adopterait probablement aujourd'hui. On assure que la Banque reprendra ses paiements le deux janvier prochain. On se plaint assez haut des procédés d'une grande société industrielle et financière qui exige de ceux qui lui ont déposé des actions, le versement (arrosement) d'un dixième de leur montant effectif, on force les déposants à retirer les pièces. Dans les circonstances actuelles, cette mesure peut causer de la gêne et peut-être aussi réagir contre les intérêts de la société qui l'a adoptée.

Voici les cours des seules valeurs cotées:

Fonds de l'état: dette active 2 1/2 p. c. 55 P., 5 p. c. 97 1/2, 4 p. c. 89 A. Société générale titres en nom fl. 800 P., certificats au porteur émission de Paris 1090 P., Société de Mutualité 1055 (105 1/2); Société de commerce 1500 (150) P.

L'actif espagnol coté 16 était mieux à la clôture, dernier cours 16 avec peu d'affaires.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du budget des travaux publics. La presque totalité de la séance a été consacrée aux débats sur l'amendement de M. Dumortier, relatif au barrage à établir entre Audenaerde et Tournay. M. Dumortier voulait qu'il fut érigé dans la loi que ce barrage serait établi à Antrive. M. le ministre des travaux publics a déclaré que telle était son intention; il est entré dans de grands développements pour démontrer que l'établissement de ce barrage ne constituait nullement un commencement d'exécution d'un projet de canalisation entier, que d'ailleurs il ne lui serait pas possible d'en faire d'autres sans l'autorisation de la législature, qui pourrait s'y opposer en refusant les subsides qu'il demanderait.

retraite au corsaire; la nuit il monte son *chiampang* (7) et le danger redouble; le *chiampang* doit se coller aux flancs de son ennemi et tenter résolument l'abordage, quelque inférieur qu'il soit en forces. L'audace et l'énergie de Stradanus l'avaient fait distinguer de bonne heure par ses compagnons: aussi devint-il bientôt capitaine de *chiampang*. Son équipage le craignait, mais ne l'aimait point. Un jour qu'il s'éleva à bord une dispute terrible au sujet du partage d'une riche capture Stradanus prit en dégoût le métier de corsaire. Il fit sa soumission au gouvernement colonial, et comme on avait besoin d'un homme qui avait vécu avec les bandits, on jeta les yeux sur Stradanus et il reçut le commandement d'une flotille de praus avec le titre, le traitement et les marques distinctives de radja ou colonel. Dès lors Stradanus fut assés ardent à la poursuite des pirates qu'il avait été avide nageur du sang des matelots européens. Enfin, comme pour effacer la première partie de sa vie, il changea de nom: ses compagnons l'appelaient Akil; il se fit appeler Lucas Stradanus par les Hollandais.

C'était vers le commencement du mois de juillet 182... la matinée était éblouissante; la lumière jaillissait à flots d'un ciel d'or et de pourpre et éclairait, avec une magnificence éblouissante, toute cette luxuriante végétation des Indes. A l'effet de faciliter le rendez-vous qu'elle avait donné, Jaïna, après avoir fait quelques pas distraits dans les jardins, s'était retirée dans un kiosque qui s'élevait mystérieusement au fond d'un taillis planté d'arbres des Canaries dont la verdure était éternelle. Ce kiosque n'était ni riche ni élégant; il se composait d'une seule chambre tendue d'une étoffe de couleur brune et garnie d'un tapis; une table, quelques chaises de bambou et un divan composaient son ameublement.

Si vous aviez eu le bonheur de pénétrer dans ce temple de la volupté, vous n'eussiez d'abord rien pu distinguer, tant était profonde l'ombre produite par le taillis. Peu à peu cependant vos yeux se fussent familiarisés avec l'obscurité et vous eussiez entrevu Jaïna, couchée avec abandon sur les coussins du divan. Ses traits gracieusement expressifs se fussent plus nettement dessinés, lorsqu'après s'être soudainement levée, elle alla à la fenêtre, leva à demi le store et reçut en plein quelques rayons d'une lumière pâle.

Ainsi, debout devant la fenêtre, et agitée par tous les mouvements de l'attente, Jaïna eut fait envie à l'idole souveraine d'une pagode. Ses longs cheveux noirs, semés de mélélie, de rampep et de *ljambaco* (8) mariant leurs couleurs diverses, flottaient à l'abandon et sa kabaya, de calançar fin, frémissait sous les battements de sa poitrine. Le ruban d'or qui lui serrait la taille, les petites aiguilles dont elle avait une

(7) *CHIAMPANG*, PANJALLANG, ces bâtiments fort légers, sont munis d'un mât et portent de grandes voiles confectionnées avec des nattes de jonc.

(8) Fleurs odoriférantes.

Après un long débat l'amendement a été retiré et le chiffre adopté sans modification dans le libellé.

Les autres articles du budget n'ont donné lieu à aucune discussion importante, et l'ensemble en a été adopté par 56 voix contre 4.

Demain, la chambre s'occupera du budget des finances, et, s'il y a lieu, de la loi relative aux céréales.

Au commencement de la séance du sénat de ce jour, M. Malou a demandé par forme de motion d'ordre que l'on s'occupât avant tout de nommer la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Banque de Belgique; il a fait observer que ce projet était extrêmement urgent, attendu qu'il était destiné à faire renaitre la sécurité, et que la commission pourrait même faire son rapport séance tenante. Cette proposition a été adoptée, et la commission composée de MM. Malou, comte d'Hane, comte d'Arsehot, comte de Baillet et comte de Quarré, se retire immédiatement pour examiner ce projet.

Après une longue discussion il a été décidé que le sénat se réunirait ce soir pour entendre son rapport.

M. le comte Vilain XIII assistait à la séance.

LIÈGE, LE 28 DÉCEMBRE.

Nous apprenons que déjà depuis plusieurs jours, notre régence s'occupe activement de la réorganisation de la garde civique. L'avis en a été officiellement transmis à MM. les officiers et sous-officiers.

A la séance de la chambre des représentants, M. de Mérode a demandé la parole pour une motion d'ordre et s'est exprimé ainsi:

Messieurs, au moment où les chambres françaises s'occupent de la rédaction d'une adresse qui doit avoir une influence si grande sur notre avenir, il importe de leur prouver que l'intégrité du territoire belge, conformément au *statu quo* existant depuis huit années, peut-être maintenu, sans exiger de la France des efforts extraordinaires et l'exposer au danger d'une guerre générale. Elle ne doit pas oublier et nous non plus qu'une ligne de fortresses imposante a été construite depuis 1815 sur notre frontière méridionale. Ces murailles sont devenues inutiles pour le but qu'on leur avait assigné. Mais elles peuvent merveilleusement nous servir, afin d'en atteindre un autre, et certes il n'en fut jamais de plus légitime, puisqu'il s'agit de soustraire 400 mille de nos compatriotes à un odieux partage que sept années ont rendu tardif et plus injuste encore.

Il est certain que si l'Angleterre eût été prête à appuyer les modifications que réclamait l'équité en faveur des populations limbourgeoises et luxembourgeoises, le ministère français n'aurait point hésité à demander ces modifications avec instance. Malheureusement l'Angleterre, en sécurité chez elle, entourée qu'elle est de l'Océan, et sans inquiétude de voir compromettre ses franchises par d'ambitieux voisins, se soucie peu de la liberté des autres pays. Plus d'un homme politique anglais professe l'opinion que la liberté est bonne pour la Grande-Bretagne et n'est point faite à l'usage d'autres contrées. La France constitutionnelle, qui n'est pas une île, comprend mieux le principe de la solidarité entre les nations. Elle s'élève à l'idée que des peuples plus faibles et qui la touchent de près vont subir un régime dont elle ne veut pas pour elle-même. Toutefois, elle craint d'user ses ressources et ses forces au-dehors en les déployant d'une manière trop énergique et partant trop coûteuse.

Si nous voulons lui donner en ce qui nous concerne plus d'assurance, profitons, messieurs, de ces murailles réservées d'abord à un service bien différent. La France peut sans obstacle occuper des places qui semblent avoir été créées en garantie de notre émancipation, sous la sauve-garde de sa puissance; c'est la leur destination providentielle à nos sens.

Je demande donc que dans le cas où la violation du territoire belge devrait être tentée par des forces supérieures employées à courber sous un joug dont ils ne veulent pas, nos citoyens du Luxembourg et du Limbourg, notre gouver-

guirlande dans sa chevelure, ses bracelets et ses pendants d'oreille, la faisaient étinceler.

Fatiguée d'attendre, Jaïna alla se rasseoir sur le divan en plissant légèrement son noir sourcil.

— Et la dukum qui ne vient point, dit-elle. Et lui qui m'oublie...

A peine eût-elle murmuré ces mots, que la porte du kiosque s'ouvrit. La duègne entra en tenant un jeune homme par la main. Ce jeune homme était Frédéric de Noircamp, qui, voulant se précautionner contre le péril, avait échangé son uniforme contre le sarau javanais.

— J'ai tenu ma parole, dit la duègne.

— Et moi, je serai fidèle à mon serment, répondit Jaïna, en détachant ses bracelets et en les remettant à la dukum.

Aussitôt la vieille quitta le kiosque et laissa Frédéric avec la favorite de Stradanus.

— Vous vous êtes fait attendre, M. l'officier, dit alors Jaïna. Le danger qu'il y a à me voir, vous aura sans doute effrayé.

Frédéric (nous avons oublié d'en avertir le lecteur), avait mis à profit son séjour dans l'Inde.

Il avait étudié l'idiome du pays; le dialecte malais dont Jaïna se servait, ne l'embarrassa donc nullement.

— Bouter de mon courage, répondit-il, dans la même langue, c'est me faire une injure, ma belle maîtresse. Si j'ai tardé à venir, c'est que j'ai rencontré le radja, et que j'ai été curieux de connaître où il dirigeait ses pas; j'ai donc fait rebrousser chemin à mon cheval et j'ai suivi Stradanus; et ce n'est que lorsque je l'ai vu entrer dans Batavia, et que j'ai été persuadé qu'il ne m'espionnait pas, que j'ai repris la route de votre habitation. Ma crainte ne doit point vous sembler puérite, car ce n'est point moi qu'elle a pour objet, mais vous, vous que j'aime et qui vous exposez pour moi à la vengeance de Stradanus.

— Sois donc pardonné, Frédéric, et apprends ce que tu dois savoir. Je t'ai fait appeler pour te dire que je veux être la plus humble de tes esclaves et te suivre partout où tu iras...

En ce moment une voix, qui s'éleva à peu de distance du kiosque, fit tressaillir Jaïna.

— Ah! dit-elle, c'est Mâissem qui m'observe. Chante, tigrisse! Tu penses célébrer mes funérailles et tu célèbres mon amour.

Et quand Mâissem eut achevé le couplet suivant d'un chant national de Java:

« Un oiseau prend son vol pour le château des airs.
Les nuages, pareils à une lunette colorée, se repose mollement.
O jeune fille! lorsque tu seras fiancée,
Ne vas pas m'oublier! »

Jaïna reprit: « Un plateau de riz enit,
Un blanc vêtement qui serre le corps,

nement, indépendamment des moyens de résistance qu'il opposera, invite aussitôt le gouvernement français à placer des garnisons dans toute la ligne de forteresses belges qui borde notre frontière du midi.

Si des puissances hostiles à notre nationalité envahissaient une partie de nos provinces, il serait convenable que par compensation nos alliés prissent les positions fortes que nous pouvons leur offrir jusqu'à ce que l'atteinte arbitraire portée aux droits politiques de nos compatriotes cesse et qu'on leur permette d'en jouir en paix.

On m'objectera, peut-être, messieurs, que cette mesure adoptée par la France serait une déclaration de guerre à plusieurs puissances européennes. Il n'en est rien; témoin l'occupation d'Ancone que les français viennent d'évacuer après un long séjour, en même temps que les Autrichiens quittaient Bologne, sans qu'on ait échangé de part et d'autre un seul boulet. D'ailleurs, les puissances, divisées sur plusieurs points, n'attaqueront pas trente-deux millions d'hommes postés derrière une triple ligne de forteresses de premier ordre dont les nôtres formeraient l'avant-garde; les coalitions comme celles de 1814 se forment pour le salut commun des nations et non point pour des entreprises d'agression que la morale réprouve loin de leur être favorable; mais les cabinets des princes qui régissent sans limites à leur pouvoir, comprendront enfin, si la France le veut, qu'il est dangereux de violenter des populations inoffensives jusque sous le canon des remparts ou flotte le drapeau de Juillet. Ils s'abstiendront de commettre un acte d'iniquité, et nous laisseront conclure avec la Hollande une paix conforme aux véritables besoins des deux pays.

Ce discours est suivi de quelques marques d'approbation. M. de Rensse. J'adhère de toutes mes forces à la motion de M. de Mérode...

Plusieurs voix: Quelle motion!... Il n'y a pas de conclusions.

M. de Mérode. On demande quelles sont les conclusions? Vous savez que d'après la constitution le gouvernement n'a pas le droit de faire entrer des troupes étrangères sur le territoire de la Belgique sans y être autorisé par une loi. Et bien mes conclusions seraient de faire présenter cette loi et je pourrais même la présenter immédiatement. (Bruit en sens divers.)

M. le ministre de l'intérieur. Cet objet n'est pas à l'ordre du jour. Je pense d'ailleurs que cette proposition est d'une telle nature qu'elle devrait émaner du gouvernement, s'il le jugeait nécessaire. Je crois donc que cette proposition ne peut-être discutée dans ce moment-ci.

M. Dumortier. Messieurs, il n'est personne d'entre nous qui ne sente la nécessité d'investir, dans les circonstances actuelles, le gouvernement de tous les moyens nécessaires et propres à défendre la patrie en cas de danger. Il n'est personne d'entre nous, j'en suis convaincu, qui reculerait devant aucune mesure nécessaire en pareil cas. Mais tout en approuvant les nobles sentiments qui ont dirigé l'honorable comte de Mérode, je me permettrai de faire une remarque; c'est qu'il n'est pas nécessaire qu'une loi intervienne pour donner au gouvernement les pouvoirs qu'il veut lui faire accorder. Une loi existe, elle a été portée en 1831; elle autorise le gouvernement à réclamer l'intervention des armées étrangères pendant toute la durée de la guerre, de sorte que la motion devient évidemment sans objet. Quant à la question en elle-même, je crois qu'elle mérite toute votre sollicitude; il est fâcheux qu'elle soit venue ainsi incidemment, alors que nous avons à l'ordre du jour un objet très-important, la question de la Banque de Belgique.

J'approuve donc les sentiments de l'honorable comte de Mérode, je pense qu'il ne faut épargner aucun moyen pour défendre le territoire, et je désire que l'étranger ne se méprenne sur aucun de ces moyens. Mais il est inutile de présenter un projet.

M. de Puydt: Nous allons avoir dans le cours de cette séance à nous occuper d'un projet de loi sur la Banque de Belgique; cette discussion exigera le huis-clos. Je propose que la discussion qui vient de s'élever soit ajournée jusqu'au

Une tombe pour nous deux,
Dans le ciel nous nous reverrons.
— Malheur à Jaïna, l'épouse infidèle! s'écria alors la voix qui s'était rapprochée du kiosque.
— Pourquoi veux-tu ma mort, Malissen? répondit Jaïna en s'attendrissant. Laisse-moi l'Européen que j'aime et garde pour toi le radja; je te jure que je ne trouverai plus les amours...
— Malheur à toi, Jaïna, qui m'a enlevé le cœur de Stradanus! reprit la voix de Malissen.
— Je crains cette femme, dit Jaïna. Ses dents claquent; elle se colla contre Frédéric.
— Ne suis-je pas ici pour te défendre, ô divine houri? dit l'officier en imprimant un baiser brûlant sur la bouche de Jaïna.
Tout à coup celle-ci se dégagea des bras de Frédéric, et jetant un regard rapide et inquiet vers la fenêtre, elle s'écria avec un accent déchirant:
— Fuis... fuis... Frédéric... nous sommes trahis...
Au même instant, et avant que Noircamp pût connaître la cause de la frayeur soudaine de Jaïna, Stradanus parut à l'entrée du kiosque.
— Par Allah! s'écria Stradanus d'un ton railleur, voilà qui va à merveille. Jaïna est la plus belle de mes femmes... Vous la convoitez... c'est une preuve, lieutenant, que vous avez le goût difficile.
— Voilà, dit Frédéric, l'exposition d'une comédie qui peut devenir intéressante. Cependant il m'est impossible de comprendre le radja.
— Je vous dis, M. Frédéric de Noircamp, que vous en voulez à mon honneur, injure irrémissible chez nous insulaires de l'Inde hollandaise.
Frédéric s'efforça, mais en vain, de reprendre son sang-froid. Il ne sut que répondre.
— Je vous répète, monsieur, reprit le radja, que je vous ai surpris me trahissant de concert avec la femme que j'ai aimée le plus au monde. Je vous fais juge dans votre propre cause: prononcez vous-même votre arrêt.
— Colonel, cessez, de grâce, cette abominable plaisanterie... Un coup d'épée et que tout soit dit.
— Est-ce que j'ai soif de votre sang, jeune homme? répondit le traître. Allah m'est témoin que je ne veux pas votre mort. Tenez, je raisonne avec sang-froid. Pour prix de votre mort, obtiendrai-je l'amour de Jaïna, l'unique bien que je désire?... Votre mort m'est donc inutile... je vous pardonne...
— Vous nous pardonnez...
— Je fais plus. Je remets Jaïna entre vos mains en vous priant de la rendre heureuse.
Jaïna, étouffée par ses sanglots, tomba aux genoux du radja et les arrosa de ses larmes; quant à Frédéric, il croyait faire un rêve. Il était muet de stupefaction.
— L'espère, continua Stradanus, que M. Frédéric de Noircamp n'e

huis-clos pour qu'on la discute aussi en comité secret. (Non! non!) C'est une question d'une excessive gravité et sur laquelle il importe que nous ne paraissions point en désaccord.

M. de Mérode: D'après l'observation qui vient d'être faite par l'honorable M. Dumortier, je crois inutile de donner une suite immédiate à ma motion. Si une loi existe, je suis satisfait; mais il est bon qu'on sache, en tous points, quelle est notre position.

M. Gendebien: Dès que l'ordre du jour n'entraîne pas le rejet de la proposition de M. de Mérode, je n'ai pas de réclamation à faire.

M. le ministre de l'intérieur: Je crois que, d'après la déclaration de l'honorable M. de Mérode, l'ordre du jour existe de fait. (Oui! oui!)

La nouvelle que nous avons donnée hier, de la démission de M. de Brouckere de toutes ses fonctions publiques, était extraite du *Fanal*. Nous ne prétendons pas en garantir l'exactitude, d'autant moins, que le *Fanal* disait que M. de Brouckere s'était également démis de ses fonctions d'aide-camp du roi, tandis que M. de Brouckere a, depuis quatre ans, donné sa démission de cette place.

Le convoi parti d'Ans hier à 7 h. 1/2 du matin, pour Bruxelles a été arrêté en deça de Waremme par la grande quantité de neige amoncelée dans les bas fonds, et qu'une cinquantaine d'hommes étaient occupés à débayer. Afin de ne pas rester au milieu des champs, les voyageurs ont été à pied jusqu'à Waremme. Par suite de cet événement, le convoi de Bruxelles du matin n'est arrivé que vers 5 heures, et celui de l'après-dîner vers 10 heures. On n'a du reste aucun accident à déplorer.

Chacun a pu remarquer ces jours-ci la grande difficulté avec laquelle on circulait dans les rues, le soir surtout, à cause des nombreuses glissières que font les enfants partout où il se trouve un peu d'eau gélée; la police devrait veiller à ce que cela ne se renouvelât plus, car il pourrait en résulter de graves accidents.

Le ministère des finances informe les porteurs de coupons d'intérêts de l'emprunt belge de 50 millions de francs à quatre pour cent, échéance du 1^{er} janvier 1859, qu'ils peuvent, dès à présent, en recevoir le paiement chez les caissier-général du royaume à Bruxelles, et chez tous ses agents dans les provinces. (Moniteur.)

La discussion de l'adresse devant la chambre des Pairs a été entamée avant-hier mercredi. Nous publions le texte de ce document sous la rubrique de Paris et donnons l'analyse succincte des deux discours prononcés sur la question belge à l'ouverture du débat.

NECROLOGIE.

M. Ch. Clement Roomers, ancien membre du conseil des Cinq Cents, député au corps législatif, et officier de la Légion-d'Honneur vient de mourir à sa campagne de Meerssen où il s'était retiré depuis plusieurs années. Après avoir fait ses études avec beaucoup de distinction à l'ancienne université de Louvain, M. Roomers exerça la profession d'avocat à Maestricht, sa ville natale, et y occupa une des principales fonctions de la magistrature. Lors de l'invasion Française, il fut nommé agent du gouvernement auprès du tribunal départemental; ensuite il fut appelé à la représentation nationale où il se fit remarquer par quelques discours bien faits. C'est alors qu'il contracta avec le célèbre Merlin de Douai une amitié qui survécut à tous les événements politiques. Plus tard, membre du corps législatif, il sut attirer l'attention du grand homme qui gouvernait la France, et il était sur le point d'être promu à une sénatorerie, lorsque la chute de l'empire vint l'arrêter dans sa carrière. Le gouvernement des Pays-Bas le décora de l'ordre du Lion Néerlandais, le nomma membre des États-Provinciaux du Limbourg, et, quelque temps après, membre du syndicat d'amortissement

me refusera pas son amitié, en échange du service que je viens de lui rendre.
— Vous refuser mon amitié!... s'écria Frédéric qui devenait fou d'étonnement. Est-ce que je ne suis pas à vous corps et biens?
— A la bonne heure... je suis bien aise de n'avoir pas affaire à un ingrat. Suivez-moi, lieutenant. Nous allons cimenter notre liaison récente par quelques rasades de ces bons vins d'Europe que je tiens en réserve pour mes plus chers amis.
— Quoi!... balbutia Frédéric, vous buvez du vin et vous ne craignez point que le prophète ne vous foudroie?
— Ne suis-je pas au service de S. M. néerlandaise!
Ce disant, Stradanus ouvrit la porte du kiosque et Frédéric sortit de ce lieu qu'il avait cru un moment devoir être son tombeau. Jaïna voulut suivre son amant, mais le radja la repoussa avec tant de violence que la pauvre femme alla rouler aux pieds du divan. Et son effroi augmenta lorsque la voix de Malissen, s'élevant dans le lointain, fit entendre une dernière fois ces lugubres paroles:
O jeune fille! lorsque tu seras fiancée...
Cependant Albert avait arrangé avec quelques officiers de la garnison de Batavia, une chasse au tigre pour le jour suivant. Un colon hollandais qui habitait les montagnes de Tjisokkan avait apporté dans la capitale de la colonie l'effrayante nouvelle que deux de ses chevaux avaient été égorgés par un tigre royal qui devait avoir fixé son repaire, depuis quelques jours, dans les rochers qui avoisinent le pont. Vers le milieu de la nuit les chasseurs, au nombre de six, prirent la route du pont de Tjisokkan. Ils étaient montés sur d'excellents chevaux de Macassar et armés de carabines et de couteaux. Quelques domestiques les suivaient avec des vivres et des munitions. Arrivés au pont de Tjisokkan, Albert Derville et ses compagnons mirent pied à terre et entrèrent dans la demeure du gardien. L'aurore commençait à poindre. — Eh bien! Martha, dit Albert Derville en apostrophant le garde javanais, y a-t-il des nouvelles de l'animal? — De quel animal le seigneur officier veut-il parler? demanda Martha en se frottant les yeux. — Si ce n'est de toi, c'est du tigre... — Ah! oui! qu'il y a du neuf. Figurez-vous, mes seigneurs, que j'ai entendu cette nuit des cris et des hurlements qui partaient des rochers... — Et de quel côté venaient ces cris? demanda Albert. — Ils venaient des rochers qui sont à la gauche du pont. — La bête est là, en route, messieurs! Et les chasseurs, laissant leurs chevaux à la garde des domestiques, suivirent la route que leur avait indiquée Martha. Après avoir longtemps cherché dans les rochers, ils arrivèrent à un endroit où le terrain s'aplanissant conduisait à une espèce de grotte dont l'entrée était obstruée par des arbres et des broussailles. Nos chasseurs s'étant doutés de quelque chose, armèrent leurs carabines et marchèrent avec plus de précaution. Tandis que trois d'entre eux gardaient les abords de la grotte, les trois autres, parmi lesquels était Derville, en firent le tour. À peine ceux-ci eurent-ils fait quelques pas qu'ils jetèrent un cri d'épou-

Outre ses connaissances juridiques, M. Roomers possédait une érudition littéraire assez vaste. Il cultivait surtout la littérature latine et composa même en cette langue différents poèmes qui méritèrent l'approbation publique, entre autres une pièce assez longue à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Rentré dans la vie privée et parvenu à un âge fort avancé, il se livrait toujours avec ardeur à l'étude des grands modèles de l'antiquité. Les épitres et les satires d'Horace formaient encore sa lecture habituelle à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il est mort sans avoir souffert et avec la plénitude de ses facultés.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 DÉCEMBRE.

Décès: 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir:
Jh. Aug. Sotiau, âgé de 82 ans, rue Grande Bèche, veuf de Marie Catherine Corbrun. — Jean Ph. Chaumont, âgé de 64 ans, journalier, rue Volière, veuf de Franc. Fréson. — Marie Jne. Dechamps, âgée de 59 ans, blanchisseuse, rue de la Rose, épouse de Nic. J. Stassart.

Du 24. — Naissances: 10 garçons, 9 filles.
Décès: 3 garç., 5 filles, 5 hommes, 5 femmes, savoir:
Jh. Jh. Hally, âgé de 85 ans, tailleur, rue Grande Bèche, veuf de Me. Jh. Neuville. — Jn. G. Delège, âgé de 79 ans, journalier, Chaussée des Prez, veuf d'Elis. Wetzel. — Lt. Jh. Wilkin, âgé de 65 ans, houilleur, faubourg Ste-Marguerite, épouse de Marie Jeanne Renson. — Anne Jh. Corpio, âgée de 82 ans, couturière, rue Vert-Bois, veuf de Hah. Mathot. — Marie Cath. Parent, âgée de 80 ans, domestique, Hors-Château. — Noële Baiwir, âgée de 74 ans, sans profession, à la Boverie, veuve en 2^e noces de M. Fabry.

BANQUE LIEGEOISE
ET
Caisse d'Epargnes.

L'administration a l'honneur d'informer qu'à partir du 2 janvier prochain elle paiera le montant des obligations des livrets et des intérêts exigibles, et à dater du 15 janvier les actionnaires pourront toucher les intérêts de leurs actions pour le second semestre de 1858.

Le bureau de la caisse, Place St-Denis, n° 1, sera ouvert pendant tout le mois de janvier de 9 heures du matin à trois heures de relevée.

Pour l'administration, J.-H. DEMONCEAU.

LIBRAIRIE

DE
J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE:
ALMANACH

DE LA
Province de Liège,
OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1859.

Volume grand in-18 de 455 pages. — Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend:
A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V^e Renard-Croisier, T. Angenot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, M^{lle} J. Godin et Ranwez-Depresseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 1801

vante: ils venaient d'apercevoir un poteau fixé en terre d'où pendaient des os brisés et des lambeaux de chair humaine. Au même moment ils entendirent un rugissement et une détonation. Ils volèrent aussitôt au secours de leurs compagnons, mais ils arrivèrent trop tard pour partager la victoire: le tigre, blessé à mort, était étendu devant l'entrée de la grotte. Ils ne purent que l'achever avec leurs couteaux de chasse.

Tandis que ses compagnons dépouillaient le tigre de sa fourrure, Derville retourna à l'endroit où il avait aperçu le poteau. Il soupçonnait une crime atroce. Après avoir attentivement exploré les environs, il finit par découvrir une écharpe déchirée et tachée de sang. Il se souvint tout à coup que deux jours auparavant, lorsqu'elle traversa le pont de Tjisokkan, la maîtresse de Frédéric portait une écharpe de semblable couleur. Aiguillonné par l'intérêt qu'il portait à son ami, Derville allait poursuivre son enquête lorsque ses compagnons le rappelèrent. Nos chasseurs retournèrent à Batavia.

Derville abîmé dans ses réflexions, avait pris l'avancé sur ses compagnons. Comme il suivait un sentier qui serpentait derrière la maison de Stradanus, son cheval tressaillit et refusa d'aller plus loin. Après avoir vainement recouru à l'éperon, Derville mit pied à terre, fit quelque pas, et aperçut enfin au pied d'un cocotier le cadavre d'un homme. Ce cadavre était tellement défiguré par les coups de poignard dont il était criblé qu'il s'écoula quelque temps avant que Derville ne reconnût les traits de Frédéric de Noircamp. Comme ses compagnons l'avaient rejoint sur ces entrefaites, Derville leur montra le corps de Frédéric en ajoutant:

— Voilà, messieurs, deux cadavres que nous heurtions depuis ce matin. C'est un double crime que nous tâcherons d'éclaircir.
Les domestiques enlevèrent le corps de Frédéric et le transportèrent à Batavia. Quelques jours après eut lieu l'enterrement de Noircamp. Au moment où ses anciens frères d'armes entourèrent sa tombe et jurèrent de venger sa mort, Albert Derville sortit des rangs et s'écria d'une voix retentissante:

— L'assassin de Frédéric de Noircamp s'appelle Lucas Stradanus.
Le soir même, l'habitation du radja fut cernée par une compagnie de cavalerie; mais on ne trouva point Stradanus: il avait eu le temps de chercher asile auprès des pirates, qui, au lieu de le pendre, l'avaient reçu comme on reçoit un ami d'enfance. L'incendie du pandor de l'ex-colonel des praas de croisière, fut l'unique vengeance que les amis de Noircamp purent tirer de sa mort.

P. S. De retour en Europe, Albert Derville n'a pas abandonné l'état militaire; il sert aujourd'hui dans l'armée belge en qualité de capitaine, et c'est de lui que nous tenons les principaux détails de l'histoire de Frédéric Noircamp et de Jaïna.

T. J.

ANNONCES.

A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

VENTE D'IMMEUBLES

LUNDI 7 JANVIER 1859, à 2 heures de relevée, Le notaire DELEXHY, exposera en VENTE AUX ENCHÈRES, en son étude, sise rue St-Séverin,

DEUX MAISONS,

PORTANT LES N^{os} 135 ET 136, avec cour et jardins y annexés, sises à ANS, à la ruelle de Liège, tenues à bail par Lambert Wéry et Henri Braive. Les ADJUDICATAIRES entreront en jouissance le 1er. mars 1859. S'adresser audit notaire pour voir les conditions de VENTE. 1804

PROGRAMME.

MATINÉE MUSICALE

Qui sera donnée dimanche 30, à 11 heures du matin, à la salle d'Emulation, par M^{lle} BORCHARDT, née à Bruxelles, âgée de 8 ans.

Entre la première et la 2^e partie, M^{lle} Borchardt improvisera. Les amateurs sont priés d'apporter des morceaux de musiques manuscrits. M^{lle} Borchardt les chantera à vue; elle saisit à l'instant chaque intonation des phrases chantées ou jouées et transpose les mêmes sujets dans tous les accords demandés avec sa voix sans toucher l'instrument.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Troisième concerto de Kalkbrenner, exécuté par M^{lle} Borchardt, avec accompagnement d'orchestre.
- 2^o Fantaisie pour la guitare, exécutée par M. Borchardt, avec accompagnement de piano, improvisé par M^{lle} Borchardt.
- 3^o Air d'Anne de Boulen, de Donizetti, chanté par M^{lle} Borchardt.
- 4^o Solo de Herz, exécuté par M^{lle} Borchardt.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Morceau pour guitare et piano, de Kuffner, exécuté par M. et M^{lle} Borchardt.
 - 2^o Air varié de Hunten, exécuté par M^{lle} Borchardt.
 - 3^o Romance, chantée par M^{lle} Borchardt.
 - 4^o M^{lle} Borchardt improvisera sur le piano le clavier étant couvert.
- On commencera à 11 heures.
Le prix du billet est de 2 francs. On peut s'en procurer au magasin de musique de M. Soubre et à la Salle d'Emulation.

LE SAMEDI 29 DECEMBRE courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

Maison de Commerce

Sise à Liège, rue Chaussée des Prés, portant l'enseigne de la Chaîne et les n^{os} 370 et 371. 1755

PALAIS KAROLY A VIENNE.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1839

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composées d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24.099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6,000, 5,500, 5,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor. ; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins frs. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de frs. 25,000, 6,000, 5,500, 5,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc, ou après réception des actions contre notre mandat. En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants.

Ecrire sans affranchir.

vente D'ARBRES.

LE LUNDI 31 DÉCEMBRE à 10 heures précises du matin, IL SERA VENDU

aux enchères,

dans le bien de M. le conseiller DUPONT-FABRY, près de la Citadelle.

4 Noyers, 12 Chênes, 4 Frênes et 2 Ormes d'une très-belle venue et propres à toute espèce d'ouvrages; plus 12 Melèses et 4 Peupliers d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires.

La VENTE aura lieu au pied des arbres. On y vendra également plusieurs Poutres et Vernes de différentes dimensions. 1800

Navigation Régulière,



ANVERS et le LEVANT,

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :

En CHARGE pour CONSTANTINOPLÉ se chargeant des marchandises pour Smyrne et la Mer Noire : Le navire JEAN DE LOUQUENHIEU, capitaine PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGRAGER, départ le 10 février. Le navire Progrès, capitaine J. F. P. SMIT, départ 10 mars. (Ce navire a fait le trajet en 55 jours.)

Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ 10 avril. Ces navires seront remplacés, si par des événements imprévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prendrait y touchera.

S'adresser pour plus amples informations : A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, affreteur. A CONSTANTINOPLÉ, à M. J. J. LE MOINE, consignataire. 1715

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivans : Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peleghem, à Alost; Becquevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawé, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Étienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

VILLE DE LIÈGE

ADJUDICATION

DU DROIT DES PLACES SUR LES MARCHÉS.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public qu'il procédera le SAMEDI 29 DÉCEMBRE courant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'ADJUDICATION de la PERCEPTION DU DROIT D'OCCUPATION DES PLACES SUR LES MARCHÉS et autres indiqués pour les étalages.

Le collège croit devoir faire remarquer : 1^o Que l'administration a déterminé une nouvelle délimitation des diverses marchés par suite de laquelle le nombre des places d'étalages sera considérablement augmenté; 2^o Que divers genres d'étalages qui n'avaient pas été soumis jusqu'à présent à un droit de location, le seront à l'avenir; 3^o Que le tarif lui-même est modifié dans quelques-unes de ses parties.

Le cahier des charges qui est déposé au bureau central de police, à l'Hôtel-de-Ville, contient à cet égard toutes les indications propres à donner aux amateurs les renseignements les plus exacts sur le produit présumé du droit de location pendant l'année 1859.

A l'Hôtel-de-Ville, le 24 décembre 1858. Par le Collège : Le président, J. J. TILMAN. Le secrétaire communal, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 26 DÉCEMBRE.

Trois p. c.	78 55	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 50	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650		Dette active.	16 3/8
Obl. vil. de Par. 1195		Id. passive.	3 1/2
Emprunt belge.	99 5/8	Emp. rom.	100
Société Générale.	—	Rente de Naples.	98 60
Banque de Belgiq.	590	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 24 DÉCEMBRE.

HOLL. Dette activ. 100 5/16		Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 7/8	Pologne. L. R. 500	121 1/2
Différée.	—	Proc. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25	ESPAGNE. E. Ard.	16 5/16
Obl. synd. d'am.	98 9/16	Dito grad.	—
Id.	70	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 1/4	Id. anc.	—
Id. nouvelle.	—	Id. passiv.	—
Russie. Hope et Co. 105 3/4		AUTR. Métall. 5.	105 1/2
Id. 1829, 5. 105 1/4		BRES. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre 68 7/8			

ANVERS, LE 27 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act. 105 1/4		P. Puisse. Em. à Berl. 121 1/2	A
Id. det. diff. 50		NAPLES. Cert. Fal. 95	A
Empr. de 48 mill. 98 1/8 à 98		Et. Rom. Lev. 1852. 100	P
Id. de 50 mill. 88 1/2 et		Cert. à A. 1854.	99 P
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—	CHANGES.	
AUTRICHE. Métall. 106		Amsterd. C. jours.	5,8 o/p P
Lots de fl. 100.	558	Id. 2 mois.	—
Id. 250.	405	Rotterd. C. jours.	5,8 o/p P
Id. 500.	808	Id. 3 mois.	—
POLOG. Lots fl. 500 110		Paris. C. jours.	1,8 o/p P
Id. 500. 156 1/2		Id. 2 mois.	5,4 o/p P
BRES. Em. L. 1854.	—	Londres. C. jours.	59/10
ESPAGNE. Ardoin.	16 1/8	Id. 2 mois.	—
Dette passiv. 1854.	—	Francfort. C. jours	56 1/16 P
Id. Différée.	—	Id. 3 mois.	55 11/16 P
DANEMARC. E. Nott.	95	Bruxelles et Gand.	1/8
Dito à L.	74		

BRUXELLES, LE 27 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2 55		P. Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 97 1/2		Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	89	Mutualité.	105 1/2
Id. de 57 mil.	—	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	97	Monceaux.	—
Act de la Soc. G. 800		P. Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1690	P. Borinage.	—
S. de Comm. de c. 150		P. Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métall.	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Paleon.	95
Chem. de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 18 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 7/8 — Actions de la Banque, 1500.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 7 DÉCEMBRE 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 25 18.
Seigle, idem.	16 60.